



Conditions Générales de Vente

Spirale Formation n'organise que des formations en *INTRA ETABLISSEMENT* : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients généralement exécutée dans les locaux du client.

Achat d'une formation

- Spirale Formation n'est pas assujetti à la TVA
- Pour chaque formation intra-entreprise acceptée, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement.
- Le prix d'une formation INTRA (sur site) est indiqué sur le devis adressé en réponse à un appel d'offre ; il comprend : l'intervention du(des) formateur(s), les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du(des) formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.
- La validité de l'offre est 3 mois.
- Révision de prix : les stages sont facturés sur la base de la convention signée entre les parties.
- Facturation : les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session.
- Règlement : le prix de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation.

Annulation, absence ou abandon de stage

- L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce sans indemnités.
- Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.
- Toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à Spirale Formation au moins 30 jours avant le début de la formation.
- Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, Spirale Formation facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Déroulement de la formation

- Spirale Formation s'engage à réaliser les actions de formation professionnelle conformément à un programme pré-établi qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Lieu de la formation

- L'action de formation est réalisée dans les locaux choisis par l'établissement d'accueil.

Nombre de participants

- Le nombre de stagiaires ne peut excéder 15 personnes, sauf conditions particulières spécifiées dans l'appel d'offre initial.

Convocation des stagiaires

- Les convocations sont directement envoyées aux stagiaires par l'établissement.
- Le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur.

Validation de la formation

- Une attestation de stage est adressée à l'établissement en un exemplaire à l'issue de la formation.

Evaluation de stage

Chaque stagiaire évalue la formation à l'issue du stage par le biais d'un questionnaire qui fait ensuite l'objet d'une synthèse remis à l'établissement

Des actions correctives peuvent ainsi être mises en œuvre afin d'éviter le renouvellement des non conformités et afin d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées par Spirale Formation

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut faire l'objet d'un règlement amiable, les parties conviennent que les juridictions judiciaires et administratives de Coutances sont reconnues comme territorialement compétentes.

Responsabilité civile de Spirale Formation

Spirale Formation a souscrit une police d'assurance garantissant sa propre responsabilité civile au cas où celle-ci serait engagée du fait de ses formateurs et de ses matériels.

Assurance établissements et stagiaires

L'établissement d'accueil déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile, pour son compte, celui de ses personnels aux fins de garantir les "sinistres accidentels" (fait soudain, fortuit, imprévu et indépendant de la volonté de l'assuré) pouvant survenir à l'occasion d'activités de formations professionnelles organisées dans son enceinte. En outre l'établissement déclare avoir informé chaque stagiaire en ce qui concerne sa couverture contre les risques d'accidents au cours d'activités organisées par l'établissement dans son enceinte ou dans les locaux de l'organisme prescripteur